

RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL

4ème Commission Aménagement et développement durable

N° 2012-04-0020

SÉANCE DU 21 MAI 2012	POLITIQUE : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SECTEUR : Economie
TITRE : RAPPORT D'ORIENTATION SUR LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ESSONNE - MONTANT 100 000 € RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet de présenter les orientations départementales en matière de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) organisées autour de quatre grands axes : 1) Consolidation de la dynamique essonnienne en matière d'Economie Sociale et Solidaire, 2) Intégration de l'ESS dans les dynamiques de territoires, 3) Renforcement de l'ESS dans des dynamiques de filières, 4) Déploiement de l'ESS par l'appui aux acteurs économiques et de l'insertion - montant 100 000 €. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES : Pour l'année 2012 : Chapitre 011, article 617, fonction 91 Chapitre 011, article 6185, fonction 0202 Chapitre 017, article 6574, fonction 564 Chapitre 65, article 6574, fonction 91	

Ce rapport a été instruit par **Mme PETITEAU DANIELE (01 60 91 95 15) / Direction du développement économique et de la recherche / Direction Générale Adjointe 5 chargée de l'Aménagement et du Développement des Territoires** N° Provisoire 26121

■ Une impulsion nouvelle

Je vous rappelle que la création de cette délégation Economie sociale et solidaire (ESS) en mars 2011, constitue une orientation nouvelle du Conseil général mais complémentaire des priorités affichées d'appui à l'économie de la connaissance, de soutien aux dynamiques de filières et de territoire, et d'encouragement à la création d'entreprises. Au regard des valeurs portées (remettre l'homme au centre de la création de valeur, solidarité et équité), la politique du Conseil Général est ambitieuse puisqu'elle vise à créer un continuum entre développement de l'ESS et montée en puissance de la Responsabilité Sociale (RSE) dans les entreprises dites classiques. Elle tend également à favoriser les apports croisés entre ESS et économie dite classique. Elle est aussi pragmatique dans un souci d'œuvrer à la mise en place d'actions concrètes qui s'appuient sur des dynamiques locales.

L'ESS permet en effet d'agir sur l'économie et sur l'emploi par plusieurs entrées :

- Levier pour une professionnalisation et une pérennisation des dispositifs d'insertion afin de permettre un meilleur chaînage de l'insertion sociale vers l'emploi ;
- Levier pour le renforcement des dynamiques de développement durable en mettant l'économie au service du développement humain, donnant corps à la notion d'utilité sociale ;
- Levier pour construire des réponses aux besoins sociaux non couverts sur le territoire, là où les approches commerciales classiques ne s'aventurent pas, et créer ainsi des emplois durables non délocalisables ;
- Levier pour permettre la création, la transformation ou la reprise d'entreprises par leurs salariés sous forme de coopérative, un enjeu actuel au regard du nombre d'entrepreneurs qui préparent leur retraite et des possibilités de reprise d'entreprises en difficulté sur la base d'un nouveau positionnement. L'ESS, ouvre dans ce domaine des nouvelles perspectives d'entrepreneuriat solidaire notamment dans le cadre des coopératives d'activité et d'emploi.

■ Qu'entend-on par ESS ?

L'ESS est la contraction de deux formes d'économies différentes, l'économie sociale qui propose une approche par le statut : type associatif, coopératif, mutualiste,... et l'économie solidaire, qui se fonde sur l'objet : solidaire, social, équitable. Rapprochées au début des années 2000 sous le terme générique d'Economie Sociale et Solidaire, ces formes de développement économique ont déjà une tradition et un poids conséquents dans notre société, et notamment en Essonne où les entreprises de l'ESS représentent (source CLAP¹ 2009) 8,2 % du total des établissements pour 28 610 emplois (23 984 ETP), soit 6,9 % de la part totale de l'emploi dans le département.

L'ESS, mouvement large et pluriel, a pour caractéristique de remettre l'homme au centre des différentes formes d'organisations socio-économiques. Ainsi le courant historique des sociétés de personnes, par opposition aux sociétés de capitaux, regroupées aujourd'hui sous le nom d'économie sociale, a, le premier, établi une différence claire entre développement économique équilibré et financiarisation.

Leurs principes fondateurs et leurs formes juridiques (dont les SCOP : Sociétés coopératives, et les SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif) sont d'une réelle actualité et modernité au regard des défis que pose la crise actuelle : les intérêts du capital sont limités, les excédents sont mis en réserve, la gouvernance répond au principe une personne-une voix, introduisant ainsi la démocratie dans l'entreprise.

¹ CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif

Deux autres courants plus récents contribuent également à remettre en cause la logique de création de valeur pour l'actionnaire :

- Le courant de la RSE (responsabilité sociale des entreprises), qui vise à ce que l'entreprise rende compte des relations qu'elle entretient avec l'ensemble de ses parties prenantes. Mesurer les impacts sociaux et environnementaux de l'entreprise contribue à sortir de la logique unique du retour financier sur investissement, et à introduire des approches plus partenariales, plus coopératives.
- Enfin, un courant plus récent, celui de l'entrepreneuriat social, rassemble des entreprises à finalité sociale ou sociétale et à lucrativité limitée, encore appelé économie solidaire. Ici on utilise la forme entrepreneuriale, sa capacité d'initiative et de risque, son optimisation des moyens, son efficacité, pour apporter des réponses à des enjeux d'intérêt général que le marché ou la puissance publique seuls ne savent pas traiter. A titre d'exemple, se sont ainsi créées en France depuis trente ans des entreprises d'insertion, de commerce équitable, de recyclage, des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), etc.

Avec toutes ces dimensions, l'économie sociale et solidaire met donc l'économie au service du développement des personnes, dans le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes (les chiffres Insee CLAP 2009 sur l'ESS, montrent l'importance que prennent les femmes dans les fonctions d'encadrement : 54 %), donnant corps aux enjeux du développement durable et incluant positivement et durablement dans le jeu économique des personnes qui en ont été exclues.

Les propositions en matière de stratégie ESS s'appuient sur une approche pragmatique, sur les atouts de notre territoire et sur ceux de nos partenaires, notamment les centres de ressources de l'ESS comme « l'Atelier », centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire auquel le Conseil général a adhéré, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS), l'URSCOP (Union régionale des Coopératives), le Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES), etc.. Elles ont été élaborées après une concertation avec les différentes directions du Conseil général qui œuvrent déjà dans le sens du développement de l'ESS dans le cadre de leurs politiques de soutien à l'insertion, à la vie associative, à la politique de la ville, au développement durable et à l'entrepreneuriat. Un groupe de travail réunissant le Vice-président en charge de l'ESS et les techniciens de la DDER, la DILEE, la DENV, la DDDS et la DHVC¹, a permis de dégager des axes d'intervention pour structurer une réalité très diverse et la connecter à l'économie dite classique (à noter que d'autres directions ont vocation à intégrer la démarche : la DirDEP, la DSJVA, la DAD, la DPAH)².

■ Les objectifs

L'impulsion que permettra la nouvelle politique départementale, répondra aux objectifs suivants :

- Donner une cohérence d'ensemble à l'action départementale : l'ESS est par nature transversale dans la mesure où elle se définit par ses trois dimensions : d'utilité sociale, de gouvernance partagée et en troisième lieu, d'équité en matière de distribution des revenus. La vision départementale de ce sujet s'appuie sur les acteurs présents sur son territoire, et sur le fait que, sans l'avoir nécessairement identifié en tant que tel, le Conseil général apporte déjà son appui à des actions ou à des structures relevant de l'ESS au titre de ses politiques de soutien à l'insertion, à la vie associative ou à l'entrepreneuriat.

¹ DDER : Direction du développement économique et de la recherche
DILEE : Direction de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de l'emploi
DENV : Direction de l'environnement
DDDS : Direction au développement durable et solidaire
DHVC : Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté

² DirDEP : Direction des déplacements
DSJVA : Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative
DAD : Direction de l'aménagement et du développement
DPAH : Direction des personnes âgées et handicapées

- Donner une plus grande visibilité à l'ESS notamment en structurant les réseaux d'acteurs pour une meilleure complémentarité (mieux connaître, mieux faire connaître, mieux évaluer).
- Déployer l'ESS : à partir d'une analyse des besoins sociaux non couverts, le Conseil général détermine, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de terrain, des actions à mettre en œuvre. Il prolonge cette intervention en interne, en diffusant de façon transversale la démarche ESS dans ses différentes politiques.
- Mettre en œuvre un plan d'action qui réponde à la nécessité d'une part de structurer les réseaux d'accompagnement des projets, et, d'autre part, de mettre en place des outils opérationnels spécifiques ESS.

■ La politique proposée se structure autour de quatre axes stratégiques

- **AXE 1 : Connaissance, animation et consolidation de la dynamique essonnienne en matière d'Economie Sociale et Solidaire et construction d'une vision partagée pour l'Essonne :**

L'ESS souffre d'un manque de visibilité de ses acteurs. Elle s'est développée par branche (structures d'insertion par l'activité économique, coopératives, associations, entreprises sociales), une tête de réseau chapeautant souvent chacune d'elles.

Un besoin de décroisement se fait sentir, pour, d'une part, optimiser la chaîne de l'insertion sociale et professionnelle dans un parcours cohérent de reconstruction de l'employabilité, et, d'autre part, permettre un meilleur ancrage de l'ESS au sein de l'économie dite classique. Développer l'ESS en Essonne passe donc par la cristallisation d'une dynamique essonnienne en matière d'ESS, ce qui requiert de créer du lien entre des acteurs qui ne se connaissent pas tous, et de construire une vision partagée pour l'Essonne

- > Une première étape concerne le recensement, via les demandes de subventions notamment, des soutiens du Conseil général apportés aux structures disposant de personnel salarié et relevant de la logique de l'ESS (parmi lesquelles les associations), qui permettra ainsi la consolidation des actions déjà mises en œuvre dans les différentes directions du Département ;
- > Il s'agit ensuite d'identifier et de mobiliser les acteurs de l'ESS en Essonne avec pour objectif la constitution d'un comité partenarial rassemblant des acteurs essonniers du secteur¹. L'institution d'un comité partenarial va permettre d'organiser le réseau au regard des outils déjà mis en place (réseau CREE² qui fédère les acteurs sur l'accompagnement à la création et à la reprise d'activités ; comité de programmation des actions du mois de l'ESS qui se déroule chaque année en novembre). L'identification du rôle de chacun, notamment pour le développement de l'ESS en Essonne, devra y être progressivement précisé ;
- > Enfin le Conseil général souhaite renforcer son implication pour amorcer et développer les marchés des entreprises sociales, et ainsi faciliter l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, notamment par l'introduction de clauses sociales dans ses marchés publics avec l'appui des facilitateurs³ cofinancés dans le cadre des conventions avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de l'Essonne.

¹ Essonne Active, SoliCités, CCIE, Réseau Entreprendre Sud Île-de-France, CALE, CAVO, PLIE mobilisés, RESEA 2P, Les Potagers de Marcoussis, le Pôle d'Economie Solidaire d'Etampes, CAE (coopérative d'activité et d'emploi), URSCOP (Union régionale des coopératives) - mobilisation de L'Atelier (centre de ressources régional sur l'ESS)

² CREE : Créer ou reprendre une entreprise en Essonne : Réseau créé en 2001 par le Conseil général, la CCIE, la CMA et l'AEE

³ Personne en charge de faciliter la mise en relation des structures d'insertion avec les entreprises qui sont engagées par des clauses d'insertion dans les marchés publics

- **AXE 2 : Intégration et renforcement des dynamiques ESS sur les territoires**

Par nature, l'ESS est une économie à ancrage territorial fort. Il est donc important de renforcer nos partenariats avec les territoires dynamiques et déjà engagés sur l'ESS, comme la CALE (Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne), la CAVO (Communauté d'Agglomération du Val d'Orge) et le Sud Essonne, et d'intégrer cette démarche dans un projet global contractualisé sur plusieurs années :

- > Intégration de l'ESS dans les diagnostics partagés préalables à la signature des futurs contrats avec les territoires et aux contrats de cohésion sociale et territoriale afin d'identifier dans le cadre de ces diagnostics les potentialités de développement de l'ESS ;
- > Intégration de l'ESS dans les Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique en cohérence avec la politique globale du Département :
 - A titre d'exemple cette dimension ESS est clairement explicitée dans le Pacte Sud Essonne, notamment autour des questions de mobilité sur lesquelles des acteurs sont déjà impliqués (CCIE, Plan de Revitalisation Economique, Pôle d'économie solidaire d'Etampes, projet de centrale de mobilité,...), et de la filière bois/gestion de l'environnement dont l'approche est territorialisée dans le Sud Essonne ;
 - Cette approche permet également de redimensionner des projets qui sont nés d'une initiative locale et qui ont vocation à prendre une dimension départementale. C'est le cas d'un projet d'outil permettant l'émergence d'entreprises sociales initié par la CALE et qui nécessite un portage beaucoup plus large.
- > Intégration des dynamiques de territoire comme l'innovation sur le plateau de Saclay. Dans un contexte et un écosystème spécifique il sera recherché une articulation entre innovation sociale (en lien avec le « Labo ESS » et le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux, MOUVES) et innovation scientifique et technologique.

- **AXE 3 : Intégration et renforcement de l'ESS dans les dynamiques de filières**

Pour certaines filières, les enjeux sociaux ou environnementaux sont particulièrement importants, notamment dans la filière des déchets et celle des services à la personne. Aussi des interventions plus pointues seront mises en œuvre, afin de favoriser les approches qui priorisent la réponse aux besoins sociaux et positionnent la logique économique comme un moyen d'action à son service :

Les filières prioritaires qui font l'objet d'un plan d'action à court terme :

- > Structuration d'une démarche ESS au sein de la filière des services à la personne et/ou à domicile, nécessitant la réalisation d'un diagnostic de la filière sous l'angle ESS. Cette filière s'intègre dans ce qu'il est convenu d'appeler l'économie résidentielle encore faiblement valorisée sur le plan économique au regard du potentiel de ce secteur. Le renforcement de démarches ESS dans ce secteur a pour double enjeu de permettre une amélioration des conditions sociales de travail et de garantir une couverture des besoins sociaux de publics plus vulnérables.
 - Un chantier pro-actif, mobilisant les élus et les services concernés sera mis en place dès 2012 avec pour objectif de fournir analyses et propositions sur l'avenir et les solutions pour le secteur pour les 3 ans à venir, en réponse notamment aux enjeux d'anticipation des mutations du secteur, de professionnalisation, de mobilité, d'évolution du modèle économique, etc.
- > Structuration d'une démarche ESS au sein de la filière de gestion des déchets dont le préalable sera la réalisation d'un diagnostic de la filière sous l'angle de l'ESS,

ainsi que l'élaboration d'un projet partagé sur les ressourceries / recycleries. La réflexion a débutée en 2011 intégrant notamment la coopération décentralisée avec le Québec (région de Chaudière Appalaches). D'autres pistes d'actions pourraient déboucher sur la mise en œuvre d'une gestion optimisée des déchets produits par le Conseil Général et les collèges. Des réflexions sont également à mener avec les quartiers et les bailleurs sociaux dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) :

- La mise en œuvre se fera par étapes : à court terme un travail collaboratif pour préciser les modalités de soutien aux recycleries à partir d'une « Matinée du réemploi » réunissant les acteurs et des experts dans le courant du premier semestre 2012 ;
- Et à moyen terme, un travail d'identification des segments où positionner de l'ESS dans chacune des filières de valorisation des déchets (papiers – cartons, déchets organiques, etc.).

Les filières à potentiel qui feront l'objet d'un plan d'action à moyen terme :

- > Recherche étude/action sur des activités nouvelles en matière de circuits courts comme dans les domaines du maraîchage, en s'appuyant sur des modèles intégrés (valorisation aval des produits : exemple de conserveries), en articulation avec la politique du Département dans ce domaine.
- > Structuration d'une démarche ESS au sein de la filière bois pour laquelle un premier diagnostic a été réalisé, notamment dans le cadre des travaux liés au Pacte Sud Essonne et en lien avec les Parcs Naturels Régionaux.
- > D'autres filières seront à étudier dans le courant de l'année: les éco activités, (éco matériaux, biocombustibles et biocarburants, chimie verte, valorisation énergétique des déchets organiques, éco-construction, éco rénovation), la filière tourisme, celle du commerce équitable et celle du logement/habitat.

A noter que ces orientations sont en cohérence avec la politique régionale qui a mis au cœur de sa Stratégie Régionale de Développement Economique et de l'Innovation (SRDEI), le développement solidaire des territoires, le soutien aux éco filières, aux services de proximité, au commerce équitable, au tourisme solidaire, à l'insertion par l'activité économique et l'éducation populaire.

• AXE 4 : Déploiement de l'Economie Sociale et Solidaire par l'appui aux acteurs économiques et de l'insertion :

En tant que collectivité publique, le Conseil général peut fertiliser le terreau de l'ESS en favorisant les alliances et les synergies entre acteurs économiques et acteurs sociaux :

- > Pour encourager les entreprises classiques à traduire de façon opérationnelle leur responsabilité sociale, le Conseil Général soutiendra l'étude de la création d'un club de la Fondation Agir Contre l'Exclusion¹ dont les entreprises membres innoveront et expérimentent des actions qui favorisent à la fois l'ancrage de l'entreprise dans son environnement social local et sa transformation sociale ;
- > Afin de mieux accompagner les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), et de favoriser leur ancrage dans l'économie pour ainsi améliorer les possibilités d'évolution positive pour leurs salariés, le Conseil général réalisera les études nécessaires à l'évolution de ses politiques, telle celle conduite par la DILEE visant à redéfinir les modalités de soutien à l'IAE ;
- > Le Conseil Général se positionnera en appui de la consolidation de Groupes de l'Economie Sociale (GES) existants et à potentiel de développement, tels que le Pôle d'économie solidaire d'Etampes, RESEA 2P² dans le nord-ouest Essonne ou Les Potagers de Marcoussis. Il accompagnera également les dynamiques tendant

¹ FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion. Issue d'une démarche nationale soutenue notamment par de grandes entreprises, les clubs d'entreprises FACE sont des outils de mobilisation locale et nationale des entreprises qui se sont donnés pour missions : d'initier avec différents partenaires des actions concrètes de prévention et de lutte contre les exclusions ; de promouvoir l'égalité des chances et de privilégier la mixité sociale au sein de l'entreprise et d'assurer l'interface entre les entreprises, leurs dirigeants et leurs collaborateurs, et les partenaires associatifs locaux.

² RESEA 2P : Réseau d'entreprises pour les services aux salariés des parcs de Courtaboeuf et du Plateau de Saclay

vers une organisation de type Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) ;

- > Le Conseil général favorisera le renforcement de l'accompagnement aux entreprises sociales et solidaires en création ou en développement avec pour objectifs en 2012 la finalisation d'un schéma départemental de l'accompagnement à la création d'entreprise sociale ou solidaire, la mobilisation des partenaires (réseau CREE, CCIE, AEE, CMA), et le soutien à la mise en place de nouveaux acteurs spécialisés ESS tels que des Coopératives d'Activités et d'Emplois et un outil spécialisé dans l'émergence et le développement d'entreprises sociales en réponse aux besoins sociaux du territoire;
- > Pour l'ensemble des projets qu'il accompagnera, le Conseil général favorisera une logique de mise en réseau avec les centres de ressources métiers (CRESS, URSCOP, IAE, Plate-forme pour le Commerce Équitable, etc.), les réseaux de financement (PFIL : Plateforme d'Initiatives Locales, Fonds d'investissement responsables comme EQUISOL¹, etc.) et les réseaux d'accompagnement (DLA : Dispositif Local d'Accompagnement d'Essonne Active, etc.)

Il est donc privilégié des interventions du Département en appui de dynamiques préexistantes, avec la volonté d'innover davantage les politiques départementales. Dans le cas de réponses à des besoins spécifiques identifiés et pour lesquels le Conseil général aurait un rôle particulier à jouer en lien avec ses politiques d'intervention ou ses publics prioritaires, des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) pourraient être créées et le Conseil général évaluera l'intérêt et la pertinence d'une prise de participation dans ces structures au cas par cas.

■ Les moyens financiers mobilisables pour le développement de l'ESS

Il est important de préciser que le budget dédié au développement de l'ESS est construit d'une part sur la mobilisation de ressources existantes de plusieurs directions (y compris sur le volet moyens humains) et d'autre part sur le fléchage de moyens spécifiques, principalement au titre du développement économique et de la recherche, mais également d'autres politiques départementales.

La logique qui a prévalu sur l'année 2011 a été la valorisation de l'existant et aucun crédit nouveau n'avait été inscrit.

En 2012, un budget spécifique ESS, à hauteur de 100 000 € a été mobilisé entre la DDER, la DDDS et la DILEE. Ces crédits nouveaux fléchés se situent au niveau de la DDER pour 50 000 €, de la DDDS pour 20 000 € et de la DILEE pour 30 000 € sur le budget 2012. En complément, et selon les actions mises en œuvre par les directions, une affectation partielle ou totale de certaines lignes budgétaires sera valorisée au titre de la politique ESS du Conseil général.

■ Modalités de mise en œuvre et calendrier

- Un groupe de pilotage technique transversal a été mis en place. Il permet la mobilisation des différentes directions concernées par cette politique. Réuni de façon mensuelle, il est placé sous le pilotage technique de la Direction du Développement Economique et de la Recherche.
- Une mise en œuvre en mode projet sera privilégiée et pilotée par la DDER, avec une volonté d'intégrer l'idée de viabilité économique dans les projets et pour irriguer les politiques existantes de développement économique avec la dimension ESS au service de l'emploi. L'ensemble des directions concernées par les actions (DDER, DENV, DDDS, DILEE, DVHC, DAD, DSJVA, DirDEP, DPAH,...) seront mobilisées.
- Certaines des actions présentées pourront nécessiter le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage externe (l'Agence pour l'Economie en Essonne pourra être mobilisée à ce titre), tant pour la réalisation de diagnostics ciblés que pour l'aide à la mise en œuvre d'actions (par exemple pour la structuration des filières déchets, services à la personne ou du club d'entreprises FACE, etc.).

¹ EQUISOL : Fonds de capital risques de la Région Ile-de-France

- Une mise en œuvre dès 2012 : 15 actions sont d'ores et déjà identifiées et feront en tant que de besoin l'objet d'une délibération de la Commission permanente:
- Sur l'axe « Connaissance, animation et consolidation de la dynamique essonnienne en matière d'ESS » :
 - 1) Recensement des soutiens du Département aux structures porteuses d'emplois et relevant de la logique de l'ESS,
 - 2) Identification et mobilisation des acteurs de l'ESS en Essonne avec pour objectif la constitution d'un comité partenarial rassemblant des acteurs essoniens du secteur,
 - 3) Développement des clauses sociales dans les marchés publics
 - Sur l'axe « Filières » : les services à la personne, la filière de gestion et de valorisation des déchets et les circuits courts;
 - Sur l'axe « Intégration et renforcement de l'ESS dans les dynamiques de territoires », une programmation est également prévue sur les questions de mobilité dans le cadre du Pacte Sud Essonne, les volets emploi, formation, développement économique avec les territoires porteurs de projets (CAVO et CALE notamment), et le développement de la contractualisation (PACTE et Contrats de Cohésion Sociale et Territoriale) ;
 - Sur l'axe « Appui aux acteurs économiques et de l'insertion », quatre actions sont d'ores et déjà identifiées: conduite d'une étude visant à redéfinir nos modalités de soutien à l'IAE, consolidation de Groupes de l'Economie Sociale (GES) existants et à potentiel de développement, renforcement de l'accompagnement aux entreprises sociales et solidaires en création ou en développement, création d'un club d'entreprises de la Fondation Agir Contre l'Exclusion.

■ Modalités d'évaluation

Une évaluation annuelle de la politique sera faite dans le cadre de la quatrième commission : Aménagement et développement durable.

Dans ce cadre, le groupe de pilotage technique ESS aura la mission d'identifier des critères d'évaluation pertinents et de mise en place d'un dispositif d'évaluation de cette politique départementale. Les critères proposés incluront selon les projets, une grille d'analyse sur les profils et/ou la part des publics prioritaires identifiés par le Conseil général, des critères liés à l'utilité sociale des actions, des éléments de mesure des différentes dimensions de l'ESS (économique, sociale, gouvernance, etc.).

En conclusion, ces orientations ont été élaborées en cohérence et en appui des politiques départementales de soutien à l'insertion, à la vie associative, à la politique de la ville, au logement, au développement durable et à l'entrepreneuriat, dont les actions préfigurent le développement de l'ESS. De nombreux échanges avec les partenaires extérieurs (CCIE, l'Atelier, l'URSCOP¹, le RTES², la CRESS³, les têtes de réseau, etc.) ont également contribué à la définition de ce programme.

Ces orientations visent à mobiliser toutes les initiatives sur notre territoire selon une stratégie globale partagée, une méthode et des objectifs précis qui feront l'objet de conventions et de contrats d'objectifs avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Enfin, ces actions seront relayées par une politique de communication ambitieuse auprès des Essoniens, notamment lors de rendez-vous importants comme le mois de l'ESS en novembre.

¹ URSCOP : Union régionale des coopératives

² RTES : Réseau des territoires pour une économie solidaire

³ CRESS : Charte européenne de l'économie sociale

Aussi, considérant :

- que le développement de l'ESS est au coeur de la stratégie du Département, au regard des valeurs qu'elle porte, de ses modes de gouvernance qui confortent la pérennisation de l'emploi local (emploi beaucoup plus difficilement délocalisable),
- que le développement de l'ESS, même si elle n'a pas été identifiée en tant que telle, jusqu'ici, par le Conseil général, est déjà soutenu dans le cadre des différentes politiques du Département, au titre de l'appui à l'insertion, à la vie associative ou à l'entrepreneuriat,
- que l'ESS est par nature liée au concept de développement durable et a vocation à irriguer l'ensemble de l'économie, ce processus étant à l'œuvre dans les démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises,
- que les acteurs et partenaires de l'ESS reconnaissent au Conseil général un rôle de stratège et de facilitateur de la mise en oeuvre collective de programmes d'action,

Je vous propose :

- de mettre en œuvre une politique de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire en Essonne ayant pour ambition de remettre l'homme au centre de la création de valeur, de solidarité et d'équité.
- d'approuver les orientations politiques en matière d'ESS définies dans ce rapport et structurées autour des 4 axes stratégiques suivants :
 - connaissance, animation et consolidation de la dynamique essonnienne en matière d'économie sociale et solidaire et construction d'une vision partagée pour l'Essonne,
 - intégration et renforcement des dynamiques d'économie sociale et solidaire sur les territoires,
 - intégration et renforcement de l'ESS dans les dynamiques de filières,
 - déploiement de l'ESS par l'appui aux acteurs économiques et de l'insertion.
- de dire que l'ensemble des partenaires économiques du Conseil général seront incités à amplifier leurs actions de promotion et d'accompagnement des acteurs de l'ESS de manière à irriguer le développement économique par sa dimension économie sociale et solidaire au service de l'emploi.
- de donner délégation à la Commission permanente pour mettre en œuvre la politique de développement de l'ESS pour soutenir tout projet ou toute action concourant au développement de l'ESS en Essonne, selon les axes présentés ci-dessus.
- de préciser qu'une évaluation sera faite annuellement dans le cadre de la 4^{ème} commission : Aménagement et développement durable.

Je vous précise que les crédits destinés à mettre en œuvre cette politique seront engagés dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget départemental, et seront prélevés pour l'année 2012 au chapitre 011, article 617, fonction 91, chapitre 011, article 6185, fonction 0202, chapitre 017, article 6574, fonction 564, chapitre 65, article 6574, fonction 91.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil général

Jérôme Guedj